

# Le Mensuel

## DE POMPIGNAC

### TRAVAUX



Début août, commenceront les **travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le chemin de Cordes** (coté chemin de Martinot). Il s'agit de la première phase de travaux qui visent, à terme, à supprimer le poste de relèvement de la route de l'Eglise.

Ces travaux consistent en la pose d'un collecteur général qui longera le chemin de la ceinture verte entre chemin de Cordes et route de la Poste. Il permettra, dans un 1<sup>er</sup> temps le raccordement à l'assainissement collectif des maisons en cours de construction. A terme, il reprendra les effluents de près de la moitié du village après suppression du poste de relèvement de la route de l'Eglise.

### EN BREF

> **Inscription des enfants au catéchisme.** Le Relais Pastoral de Pompignac propose aux parents des enfants en école maternelle et élémentaire, qui le souhaitent, d'inscrire leur(s) enfant(s) au catéchisme dimanche 7 septembre, Forum des Associations, stand du Relais Pastoral.



Vous souhaitez nous communiquer une information, ou tout simplement nous contacter ?

Envoyez-nous un courrier électronique à :  
[lemensuel@pompignac.fr](mailto:lemensuel@pompignac.fr)

### À LA UNE

## NOUVELLE ÉCOLE, D'UNE ANNÉE À L'AUTRE AU RYTHME DES VACANCES



Dans leur première année de fonctionnement, les bâtiments de la nouvelle école maternelle et du nouveau restaurant scolaire ont montré leurs avantages.

Ecole gaie, colorée, spacieuse, fonctionnelle, agréable, apaisante, où l'espace ne manque pas pour chaque classe, pour les récréations, pour l'accueil périscolaire, pour les jeux et exercices de motricité, pour les enseignants, pour les employés de la mairie, agents spécialisés des écoles maternelles, personnels d'entretien, de restauration, d'animation... Restaurant scolaire aux salles vastes, claires, avec le service à table pour les petits et le self-service pour les grands, cuisine maintenue en régie municipale, ce qui permet de faire travailler une équipe de cuisine à des menus préparés sur place, équilibrés, appréciés des enfants. Rares sont les communes où de telles conditions de vie scolaire sont réunies. Certes des ajustements ont dû être faits, dans l'année qui suit l'ouverture des bâtiments, celle du "le parfait achèvement" et les entreprises ont dû revenir plusieurs fois pour régler et rectifier. Certes, il faudra accentuer l'insonorisation des salles du restaurant scolaire, comme l'architecte s'y est engagé. Mais dans l'ensemble les usagers, parents,

enfants, nous font part de la satisfaction qu'il y a à utiliser ces nouveaux locaux.

Le déplacement de l'école maternelle et du restaurant scolaire dans les nouveaux bâtiments a permis de déconcentrer les anciens, où nous avons pu ouvrir la 7<sup>ème</sup> classe de l'école élémentaire, rétablir la bibliothèque, créer un espace pour l'accueil périscolaire de l'élémentaire et commencer la restructuration de la mairie. Là aussi, pour toutes ces activités, l'absence de place avait rendu le fonctionnement des services très problématique. Le réaménagement se fera progressivement. Les premiers travaux notables qui ont été réalisés dans le premier mois des vacances ont concerné le câblage informatique complet de toutes les classes, toutes les salles, la salle des professeurs, le bureau de la directrice, l'accueil périscolaire, la maison des solidarités. Reliés par fibre optique, tous les locaux auront accès au réseau dès la rentrée. Un travail assidu a occupé les élus, l'administration, les associations, les animateurs bénévoles et les représentants des parents d'élèves pour construire le

dispositif devant accompagner la réforme de l'école et notamment la modification des rythmes scolaires. Nous remercions très chaleureusement les adjointes au maire (*école et culture*) qui ont construit le dispositif, les parents d'élèves qui ont accompagné durant toute une année la mise en place des nouvelles dispositions, l'administration municipale qui a cadré les réponses techniques, les futurs animateurs, qui ont proposé leurs services. Nous aboutissons à un résultat que les parents ont déjà plébiscité par leur participation : à l'heure actuelle, plus de 90 % des dossiers scolaires revenus en mairie font état d'une inscription aux Temps d'Activités Périscolaires. Aussi, la seconde page de ce *Mensuel* donnera-t-elle une explication précise sur les nouveaux rythmes scolaires à Pompignac et sur les activités périscolaires organisées par la mairie. Que chacun passe ainsi des vacances paisibles, sans inquiétude pour la rentrée de septembre, qui a été bien préparée et qui répondra aux attentes de tous.

## RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES LA MISE EN APPLICATION DANS NOTRE COMMUNE

Un volet important de la réforme scolaire est la modification du rythme hebdomadaire de l'école pour les enfants. Les journées de cours étant trop longues, le Ministère de l'Education Nationale a décidé de revenir à la répartition des classes sur la semaine qui avait cours auparavant, soit sur 4 jours et demi (*au lieu de 4 jours actuellement*). A la prochaine rentrée les journées de classes auront donc  $\frac{3}{4}$  d'heure de moins et les enfants auront cours en revanche le mercredi matin.

### LES HORAIRES DU TEMPS SCOLAIRE À POMPIGNAC

**Ecole maternelle :** lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45-12h / 14h-16h. Mercredi 8h45-11h45

**Ecole élémentaire :** lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h15 / 14h15-16h15. Mercredi 9h-12h.

### LES TAP... C'EST-À-DIRE ???

Le nouvel aménagement des rythmes scolaires, raccourcissant la journée de cours, allonge en revanche le temps périscolaire. Conscient de cette difficulté, le Ministère impose que l'on organise après les cours de l'après-midi, dans les  $\frac{3}{4}$  d'heures libérés par les classes, des ateliers dits "Temps d'Activités Périscolaires" (TAP), où les enfants pourront suivre d'une façon ludique des activités de découverte, dans une atmosphère détendue, non scolaire. Les domaines du sport, des arts, de la culture, de l'environnement, de la citoyenneté, des jeux... offrent des possibilités de mise en place de ces ateliers. L'idée de rendre active la "garderie" n'est pas nouvelle, nous l'avons pleinement mise en place ces dernières années. Appliquer cette partie de la réforme, qui consiste à offrir des ateliers (TAP) pendant  $\frac{3}{4}$  d'heures de plus à la fin du temps scolaire, n'a donc pas été une nouveauté à Pompignac. Mais c'est le nombre d'élèves à accueillir qui change (*d'après les dossiers déjà enregistrés, plus de 90 % de l'effectif scolaire*) et il a fallu surtout assurer la variété des thèmes et trouver de multiples animateurs diplômés. Cette contrainte est des plus difficiles à gérer. A la prochaine rentrée des ateliers sont donc proposés par la Mairie, prévus pour un cycle (*soit six semaines environ, de vacances à vacances*). Pour les cycles suivant certains ateliers seront poursuivis et de nouveaux

seront mis en place.

### LES TAP : QUAND ET OÙ ?

Malgré la variété et le nombre des ateliers, il sera impossible de recevoir tous les enfants tous les soirs dans un atelier (*groupes de 10 enfants environ*). Nous accueillerons les enfants dans ces ateliers un ou deux soirs par semaine suivant les inscriptions. Les listes nominatives seront publiées avant le 15 septembre, date de début des TAP. Les tableaux seront affichés à l'entrée des deux écoles sur les panneaux "Mairie" prévus à cet effet. Il a été convenu, pour la bonne marche de l'atelier et la continuité des activités que les parents ne peuvent reprendre leur enfant avant la fin des  $\frac{3}{4}$  d'heures de l'atelier TAP. En revanche, comme l'inscription en TAP n'est pas obligatoire, les enfants qui ne suivent pas les TAP et qui doivent rester sont reçus en Accueil Périscolaire classique, et les parents peuvent venir les chercher à tous moments.

### A QUELLE HEURE GOÛTERONT LES ENFANTS ?

Le goûter est prévu après 17h pour les enfants qui restent au périscolaire.

### TAP ET PARTENARIAT ENTRE LA MAIRIE ET LES ASSOCIATIONS DE POMPIGNAC

Les associations de Pompignac sont parties prenantes de la réforme des rythmes scolaires aux côtés de la Mairie et donc interviennent en TAP ; mais il ne s'agit alors que d'une sensibilisation et d'une ouverture vers la discipline qui ne remplace pas l'activité en clubs. Les enfants licenciés dans les clubs ou inscrits à l'école de musique (*tennis, basket, danse, théâtre, judo, etc...*) seront accueillis par les associations sur les lieux habituels d'exercice (*plaine des sports, salle des*



*fêtes, salle de jeux de l'école maternelle, école de musique*). Certaines associations ont fait remonter leurs horaires et prendront les enfants à partir de 16h, 16h15 ou 16h30. Le bus scolaire, comme à l'accoutumée, acheminera gratuitement les licenciés des clubs vers la plaine des sports.

### TRANSPORT COMMUNAL : AVANT ET APRÈS LES TAP !

Il y aura plusieurs circuits du bus scolaire, après le temps scolaire si la demande est effective, puis après les TAP. La facturation du ramassage scolaire est passée au quotient familial. Elle est forfaitaire mais en fonction des jours où l'enfant est inscrit. Il y aura de plus un tarif dégressif à partir du second enfant de la même famille.

### ET LE MERCREDI ?

Le mercredi matin, les enfants seront reçus en accueil périscolaire à partir de 7h30 et à la sortie des cours, ceux qui partent vers le centre de loisirs de Tresses seront acheminés par un bus sous la responsabilité de la Communauté de Communes, pour rejoindre ce centre, où ils déjeuneront et auront leurs activités de l'après-midi. Les autres enfants profiteront d'une  $\frac{1}{2}$  heure de garderie gratuite avant de rejoindre leur domicile.

### A QUEL PRIX ?

Une telle organisation, qui ne manque pas de complexité, entraîne aussi des coûts, dont la charge a été un cheval de bataille des communes et l'est encore. Le coût a été estimé à 150 € par enfant et par an (*estimation basse !*). L'Etat apporte aujourd'hui la somme de 50 € par an et par enfant. La Caisse d'Allocations Familiales finance à hauteur de 0,50 € par enfant et par heure réalisée dans la limite de 3 heures par semaine correspondant

aux dispositions de minimum légal qu'impose le décret de réforme des rythmes. Sur ce qui reste à financer, il est demandé aux familles une participation. C'est un débat qui a été longuement mené à savoir qui prendrait en charge le coût, soit le contribuable, si c'est gratuit pour l'utilisateur, soit l'utilisateur, soit les deux. Cette dernière répartition a été retenue après maints échanges. Dans un premier temps la Caisse d'Allocations Familiales avait fait dépendre sa subvention d'une participation (*même modique*) des familles, avant de se raviser. Une grille des tarifs a été établie à Pompignac qui tient compte du quotient familial. Pour plus de justice et pour aligner tous les tarifs sur cette méthode, adoptée par toutes les communes de notre Communauté de Communes, le transport scolaire et la cantine relèveront aussi à partir de la rentrée d'une répartition au quotient familial. La grille de l'accueil périscolaire, appliquant déjà le quotient familial, a été revue, pour mieux répartir les coûts en fonction de la situation familiale, par exemple, le tarif 1, qui s'appliquait à un quotient familial inférieur ou égal à 447 s'appliquera à un QF inférieur ou égal à 600. Deux tranches supplémentaires sont prévues, au-dessus de 1200 et au-dessus de 1500 et le tarif non allocataire CAF qui existait déjà et concerne les familles qui ne sont pas éligibles aux prestations de la CAF ou qui relèvent d'autres régimes (*MSA, régime militaire...*). La grille tarifaire s'applique aussi à la restauration scolaire. La facturation était forfaitaire jusqu'à présent, à 2,10 € le repas (*pour un repas qui coûte réellement entre 5 et 6 €, sans compter les investissements*). La commune (*et donc le contribuable*) continue donc à subventionner une

grande partie de la restauration scolaire. Or le prix demandé pour un repas n'a pas changé depuis 7 ans, alors que le prix des denrées, des fluides et des services a considérablement évolué. La facturation se fait au pro rata des journées où les enfants sont inscrits à la cantine. **Lorsque les enfants inscrits seront absents, les repas seront remboursés, si la famille fournit un certificat médical.** De même les repas des sorties, semaine de classe verte et autres ne sont pas comptés dans la facturation.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Toute famille en difficulté a la possibilité parallèlement de faire prendre en charge ces dépenses par le Centre Communal d'Action Sociale.**

#### ATTENTION, INTOX !

Une famille qui payait 800 € par an pour tous les services scolaires et périscolaires ne va pas cette année payer 1 400 € ! Pour les familles les plus aisées qui profiteraient de tous les services proposés à 100%, l'augmentation serait au plus de 15 € par mois !

#### POURQUOI UN DÉLAI SI COURT POUR RENDRE LE DOSSIER SCOLAIRE ?

Certains ont aussi critiqué le peu de délai laissé aux familles pour rendre le dossier scolaire, la date limite étant fixée au 18 juillet. Cette date a été fixée comme un cadre, pour espérer obtenir les dossiers avant la rentrée, car jusqu'à présent environ 40 % des dossiers scolaires étaient remis incomplets ou n'étaient remis à la mairie que trois ou quatre mois après la rentrée ! Certains dossiers arrivaient en décembre, en janvier et même en mars ! Espérons que ce petit coup de pouce psychologique d'une date limite précoce amènera les familles à bien retourner les pièces demandées et ce avant la rentrée, car certains documents (comme les fiches sanitaires) sont indispensables à la sécurité des enfants.

Libérés ce souci, que tous passent d'excellentes vacances.

**La totalité du dossier, avec quelques corrections (le mercredi pour l'accueil périscolaire et le solfège, par exemple), se trouve sur le site de la commune : [www.pompignac.fr](http://www.pompignac.fr)**

#### ATTENTION MOUSTIQUES !

### COMMENT RÉDUIRE LEUR PRÉSENCE À L'INTÉRIEUR ET AUTOUR DE L'HABITATION ?

Pour réduire la présence de moustiques à l'intérieur et autour de son habitation, il faut détruire les gîtes larvaires, c'est-à-dire les lieux de ponte du moustique. Après chaque pluie, il est conseillé d'effectuer une visite autour de la maison et de supprimer tous les récipients, objets divers, déchets, végétation qui contiennent de l'eau, car c'est dans ces rétentions d'eau que le moustique va pondre. Les récipients de stockage d'eau de pluie doivent être fermés hermétiquement ou recouverts d'une moustiquaire, les

soucoupes sous les pots de fleurs doivent être supprimées, l'eau des vases doit être renouvelée au moins une fois par semaine. Les récipients exposés à la pluie doivent être retournés ou mis à l'abri de la pluie, les pneus et débris abandonnés dans le jardin doivent être éliminés (ou percés pour les pneus), les gouttières bouchées avec stagnation d'eau doivent être réparées, les bassins doivent être chlorés ou remplis de sable.

(source : <http://www.sante.gouv.fr>)

#### ANCIENS COMBATTANTS

### LA SORTIE DU 26 JUIN



Avec nos amis du Temps de Vivre nous sommes partis pour une journée culturo-gastronomique et de détente dans la région de Bergerac. Après un départ matinal nous nous sommes retrouvés au Moulin des Cépages pour une information très studieuse et instructive sur les différents vinaigres (sans alcool !!) avec ensuite la visite du laboratoire. Ensuite nous avons été reçu d'une manière très agréable au château des Masseries pour une dégustation de vins et visite du chai. Tout

cela pour nous ouvrir l'appétit et déguster un très bon repas dans une ambiance chaleureuse et conviviale (l'omelette norvégienne a eu un franc succès !!). Pour terminer la journée en beauté nous avons fait un arrêt à la Chanteracoise dernière biscotterie artisanale implantée dans le Périgord Blanc où nous avons pour ceux qui avaient encore faim pu déguster de savoureuses biscottes croustillantes. Et retour à Pompignac en soirée.

#### ÉCOLE

### TRAVAUX DANS LA SALLE DE MOTRICITÉ

Le 29 juillet commenceront des travaux de réfection du revêtement de sol de la salle de motricité, travaux qui devraient se terminer le 1<sup>er</sup> août. Certains locaux de la nouvelle école servent aussi aux associations, telles que l'association de danse Adagio et le Flamenco, pour lesquelles des qualités techniques spécifiques sont requises. Ce revêtement d'une épaisseur totale de 46 mm, collé à un substrat constitué d'un panneau en fibrociment de 6 mm, se

compose d'une membrane d'étanchéité, puis d'une couche de mousse polyuréthane de 25 mm, puis d'une couche inférieure de panneaux semiflexibles de 12 mm, et enfin d'une couche supérieure de panneaux semiflexibles de 9 mm, qui assureront un confort acoustique, une sécurité et un plaisir constants. Ces matériaux de qualité professionnelle contribueront à favoriser l'apprentissage de certaines disciplines.

#### EN BREF

> **Rejet des eaux de piscine.** La qualité des eaux de vidange des piscines privées ne justifient pas de traitement et donc pas de rejet dans le réseau d'assainissement. Par ailleurs, leur déversement en pleine nature peut constituer une infraction au code de l'Environnement ou un désagrément pour le voisinage immédiat (risque d'inondation). **Préférez donc une évacuation dans le réseau pluvial !**

> **Les vacances de M. Barthélémy.** Le marchand de légumes, Jean-Marie Bathélémy, présente chaque mardi matin et vendredi matin sur le marché de Pompignac, sera en congés du 11 au 22 août.

> **Vide-grenier.** Comme chaque année, un vide-grenier aura lieu le dimanche en parallèle de la fête des vins et fromages. Si vous souhaitez plus d'informations et/ou réserver un emplacement, merci de contacter la Mairie au 05 57 97 13 00.

#### AMÉNAGEMENT

### UN PONT SUR LA LAURENCE

Nous engageons, au mois d'août, la construction du nouveau pont donnant accès à la station d'épuration. En effet, le pont actuel, vieux et insuffisamment dimensionné, n'est pas assez solide pour accepter le passage des camions de chantier et des véhicules nécessaires à l'exploitation de la future station : camion d'évacuation des boues, camion de livraison... Il sera construit en lieu et place de l'actuel et sera ancré au sol à l'aide de micro-pieux.

#### MISSION LOCALE

### PERMANENCES

La mission locale des Hauts de Garonne, qui a pour objectif d'aider l'insertion professionnelle des jeunes rejoindra définitivement la Maison des Solidarités pour y assurer des permanences régulières.

Deux permanences se tiendront déjà les **mardi 5 et 12 août** à Pompignac.



> **Les travaux** de voirie du Chemin de Brondeau et les trottoirs de la Route de Touty sont achevés.



> Retour sur les différents **repas de quartiers** qui ont eu lieu sur Pompignac en juin, comme ici Passage de Touty et Quartier de Gachet.



> Le **picnique des écoles** à la Plaine des Sports début Juillet.

> La **Fête du Pony Club**, fin juin.



## COMMUNICATION POMPIGNAC MAGAZINE

Le Pompignac Magazine est en cours de bouclage et le premier numéro sera livré dans vos boîtes à lettres fin Août. Cette nouvelle parution trimestrielle proposera des dossiers de fond et des informations ciblées : Le premier magazine comprendra notamment un dossier spécial sur la vie associative et les activités présentes sur notre commune.

## Le Mensuel DE POMPIGNAC

**Publication : Mairie de Pompignac** - Directeur de la publication : Denis Lopez - Rédacteur en chef, conception et mise en page : Vincent Ferreira - Equipe de rédaction : Cécile Daydé, Celine Deligny-Estover, Vincent Ferreira, Julianne Grandveaud, Nicole Lafiteau-Boyer, Denis Lopez. Mairie de Pompignac - 23, avenue de la Mairie, 33 370 POMPIGNAC Tél. : 05 57 97 13 00 / [www.pompignac.fr](http://www.pompignac.fr) e-mail : [lemensuel@pompignac.fr](mailto:lemensuel@pompignac.fr) Tirage : 1500 ex.